

## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

**La Neuveville**  
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

### EMPLOI - 1 OFFRE

**Municipalité de La Neuveville**  
**Emploi - Mise au concours**

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'agence AVS régionale, comprenant les 3 communes de La Neuveville, Plateau de Diesse et Nods, un ou une:

**COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIVE**  
**A 70%**

**Type de contrat:** Contrat à durée indéterminée  
**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2026 ou date à convenir

**Votre mission:**

- Vous assisterez la direction de l'agence AVS régionale;
- Vous conseillerez et soutiendrez les clients par téléphone, par écrit et au guichet dans tous les domaines de l'agence AVS, même dans des situations sociales complexes;
- Vous exécuterez et formulerez les tâches administratives inhérentes aux branches des assurances sociales AVS, AI, APG, PC, AF, AE, AC, PP et AA.

**Votre profil:**

- CFC d'employé/e de commerce ou titre jugé équivalent;
- Certificat de généraliste en assurances sociales, un atout, ou volonté de suivre cette formation en cours d'emploi;
- Connaissances du domaine d'activité d'une agence AVS, un atout;
- Quelques années d'expérience professionnelle dans le domaine administratif;
- Excellent sens de l'organisation et des priorités;
- Bonne résistance au stress et flexibilité face aux exigences évolutives;
- Capacité à travailler de manière autonome ainsi qu'en équipe;
- Sens aigu du service à la clientèle;
- Ouverture et aisance à la collaboration interservices;
- Langue maternelle française avec des bonnes connaissances de l'allemand.

**Nous offrons:** Une activité variée au sein d'une petite équipe, offrant un contact étroit avec la population locale.

**Traitement:** Selon échelle des traitements du personnel communal.

**Informations:** Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Fabienne Rollier, Préposée de l'agence AVS, par téléphone: 032/752.10.00 ou par courriel: fabienne.rollier@neuveville.ch.

**Intéressé/e??** N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Agence AVS » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 7 mai 2026**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait de poursuites et l'extrait du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, avril 2026

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérante:** Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet:** SC Conseils, M. Jean-Claude Scherler, Rondans 43, 2520 La Neuveville.

**Emplacement:** parcelle N° 313, au lieu-dit: « Place du Marché 3 », commune de La Neuveville.

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, y compris adaptation des ouvertures existantes en façade Nord.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** PQ « Vieille Ville ».

**Recensement arch.:** objet C, bâtiment digne de protection, protégé par ACE depuis le 20.12.2000 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 24 avril 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Carte journalière BSG

Profitez d'une offre exceptionnelle pour découvrir les magnifiques paysages des Trois-Lacs!

Une action spéciale vous permet d'acquérir une carte journalière de bateau BSG au prix unique de **25.- CHF**. Une occasion idéale pour s'évader, se détendre sur l'eau et admirer les rives pittoresques de la région.

Les cartes sont disponibles dès maintenant:

- à l'office du Tourisme de La Neuveville
- au guichet du service des finances de la mairie

Que ce soit pour une sortie en famille, une escapade romantique ou une journée de détente, laissez-vous séduire par une expérience inoubliable sur les Trois-Lacs.

**Les quantités sont limitées!**

Municipalité de La Neuveville

### Déchetterie communale: respect des règles et nouvelles mesures

La déchetterie communale est un service de proximité important pour les habitantes et habitants de La Neuveville. Afin de garantir son bon fonctionnement, de préserver la propreté du site et d'assurer de bonnes conditions de travail au personnel communal, le Conseil municipal rappelle les règles d'utilisation de la déchetterie et met en place une nouvelle mesure d'accès.

Ces derniers mois, une augmentation des dépôts sauvages de déchets devant la grille de la déchetterie, en dehors des heures d'ouverture, a été constatée. Certains comportements inappropriés, voire agressifs, envers le personnel ont également été signalés. Ces situations ne sont pas acceptables et nuisent à la qualité du service offert à la population.

Afin de limiter ces abus, l'accès au parking de la déchetterie est désormais fermé par un portail en dehors des heures d'ouverture. Le parking est strictement réservé aux usagers de la déchetterie durant les horaires d'exploitation.

Le Conseil municipal rappelle que tout dépôt de déchets sur la voie publique, devant la grille ou aux abords du site est formellement interdit et

cause des charges financières supplémentaires d'élimination. Conformément à l'article 6 du règlement relatif aux déchets, il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. L'article 33 précise que toute infraction est passible d'une amende pouvant atteindre CHF 5'000.-. Une surveillance régulière du site a été mise en place et les contrevenants pourront être sanctionnés.

La charte affichée à l'entrée de la déchetterie rappelle que le site est exclusivement réservé aux habitantes et habitants de la commune de La Neuveville. Les usagers sont tenus de respecter les horaires d'ouverture, d'adopter un comportement courtois envers le personnel et de déposer uniquement des matériaux propres, triés et conformes aux consignes en vigueur.

L'étagère d'échange reste à disposition pour les objets propres, complets et en état de fonctionnement pouvant être récupérés par d'autres usagers. Les collaborateurs de la déchetterie sont seuls habilités à décider du maintien ou du retrait des objets déposés sur cette étagère.

Présents sur place, les collaborateurs de la déchetterie accueillent, orientent et conseillent les usagers dans le tri des déchets. Ils veillent également au respect des règles, dans un esprit de courtoisie et de respect mutuel. Aucun comportement agressif ou irrespectueux à leur égard ne sera toléré.

Le Département de la gestion du territoire remercie la population pour sa collaboration et se tient à disposition pour toute information complémentaire. Le respect de ces règles permet de maintenir une déchetterie propre, fonctionnelle et agréable pour l'ensemble des usagers.

Le Département de la Gestion du Territoire

**Plateau de Diesse**  
La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudediesse.ch

### Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:  
**LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H**  
 **VENDREDI DE 8H À 11H30**

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	8h - 12h	14h - 18h
<b>Mardi</b>	10h - 11h30	Fermé
<b>Mercredi</b>	10h - 11h30	Fermé
<b>Jeudi</b>	8h - 11h30	14h - 16h
<b>Vendredi</b>	10h - 11h30	Fermé

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

**Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:**

**Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
**Adresse e-mail:** info@leplateaudediesse.ch  
**Téléphone:** 032 315 70 70  
**Site internet:** www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

### PASSAGE DU BIBLIOSUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026

#### Stationnements

**Diesse:** Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 12h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin

L'administration communale

#### Avis de construction

**Requérants:** M<sup>me</sup> Huguette Hofer, Sur le Souhait 1, 2515 Prêles et M. Richard Moser, Les Mouchettes 12, 2515 Prêles

**Auteur du projet:** N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

**Propriétaires fonciers:** M<sup>me</sup> Huguette Hofer et M. Richard Moser, Prêles

**Projet:** Remplacement de la chaudière à mazout et du boiler par une pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2395, Sur le Souhait 1, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 avril au 24 mai 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 avril 2026

Secrétariat communal

#### Sable à chats dans les robidogs

Depuis quelque temps, il est constaté que certains citoyens déposent la litière de leur chat dans des robidogs.

Même si le chat est un animal de compagnie, son sable ne peut malheureusement pas être évacué de la sorte, étant donné qu'aucune taxe spécifique n'est perçue par la commune pour ces animaux.

La commune compte sur votre compréhension et remercie les propriétaires de chats de bien vouloir éliminer ces litières avec les ordures ménagères déposées dans les conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

#### Logements vacants

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements

vacants au 1<sup>er</sup> juin 2026 à l'administration communale. Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 31 mai 2026 au plus tard par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

#### Plantation et taille des haies, arbres, buissons, semis des cultures / clôtures

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
  - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
  - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
  - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
  - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2026, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont

les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 13 mars 2026

Le Conseil communal

#### Fermeture de l'administration et de la déchetterie

##### Ascension et Pentecôte

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée les 14 et 15 mai 2026 ainsi que le 25 mai 2026. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 25 mai 2026.

L'administration communale

#### Nuisances sonores – Travaux domestiques et de jardinage

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale:

##### Art. 24

<sup>1</sup> Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

##### Art. 50

<sup>1</sup> Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

##### Art. 54

<sup>1</sup> A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

<sup>2</sup> Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

<sup>3</sup> Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au lundi matin 7h que dans la mesure où elles n'importent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

## Ramassage des déchets ménagers – Avis aux citoyens

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 14 mai 2026 sera donc avancée au mercredi 13 mai 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension. L'administration communale

## Le Sagex peut être déposé à la déchetterie

Le Conseil communal rappelle aux usagers que le Sagex (polystyrène expansé (PSE)) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

## Séance d'information publique sur l'avenir de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

le lundi 11 mai 2026, à 19h,  
au Battoir de Diesse

### Objectif

Offrir une vue d'ensemble de la situation actuelle et recueillir les attentes de la population, afin de lui permettre de se forger une opinion aussi éclairée et objective que possible sur l'avenir de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse.

### Contenu

- Historique et fonctionnement de la Communauté scolaire
- Perspectives de l'école et de l'école à journée continue
- Présentation du rapport établi à la suite de la médiation ordonnée par la Préfecture entre les communes

### Participation / intervenants

Direction de l'instruction publique, Conseils communaux de Nods et du Plateau de Diesse, directions de l'école et de l'école à journée continue, Commission scolaire et Commission de gestion du Plateau de Diesse.

La population pourra ainsi bénéficier d'informations précises, fondées sur des faits établis, ainsi que d'une évaluation objective de la situation.

Afin d'assurer un déroulement fluide et des échanges constructifs entre toutes les parties, la séance sera animée par une modératrice externe.

Conseil communal de Nods

## Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques et la renouée du Japon

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques.

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans notre région. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation!

De plus, la renouée du Japon est une plante très invasive et donc à éliminer.

En cas de doute concernant l'existence de ces plantes dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin au

N° de tél. 079.935.65.93

Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes.

Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse.



## Vignette obligatoire pour déchets verts

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (N° de tél. 032/751.24.29 ou commune@nods.ch). Son prix est de Fr. 80.00 par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour «jouer le jeu». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

## Foire de Nods

9 mai 2026

Marché du terroir entre 9h et 14h

Cantine au battoir

## DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Paroisse catholique de La Neuveville et Plateau de Diesse

## Convocation à l'Assemblée de Paroisse

Mardi 9 juin 2025 à 20h  
à la salle de paroisse, La Neuveville

### Ordre du jour:

- 1) Méditation
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'Assemblée de Paroisse du 02.12.2025
- 4) Comptes 2025, rapport organe de révision
- 5) Informations de l'équipe pastorale
- 6) Rapport du délégué de la paroisse au parlement de l'Eglise nationale cath. rom. du Canton de Berne
- 7) Rapport du Président du Conseil de paroisse
- 8) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse  
Jean-Pierre Latscha

Paroisse réformée de la Neuveville

## Assemblée de Paroisse

Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 20h  
à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3.

- Accueil, organisation de l'assemblée, message
- Procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025: approbation
- Conseil de paroisse: démissions, réélections, élections
- Synode d'arrondissement: démission, élection
- Situation poste pastoral
- Rapport d'activités 1<sup>er</sup> semestre 2026
- Comptes 2026:
  - Présentation
  - Rapport des vérificateurs et rapport sur la protection des données.
  - Approbation
- Informations vie paroissiale
- Informations bâtiments
- Divers

Les comptes 2026 et le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026. Les décisions de l'assemblée de paroisse peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la préfecture, dans un délai de 30 jours dès leur publication, conformément aux dispositions légales en vigueur.



## Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application «MEMODéchets» téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

## Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 mai de 9h 15 à 10h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## Police cantonale - Bus de proximité

La police cantonale bernoise arrêtera son bus de proximité à Nods le 13 mai 2026 de 9h à 12h environ. Il stationnera près de l'église et est à disposition des citoyens. Vous pourrez vous entretenir avec les agents, y déposer des plaintes, etc...

Administration communale

## Duel intercommunal suisse.bouge

### Nods bouge!

Cette année encore, la commune de Nods participe au duel intercommunal désormais habituel.

Il est donc toujours possible de bouger et de cumuler des minutes de mouvement pour votre commune **entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai 2026** en téléchargeant l'application (Android et iPhone) «Suisse bouge».

Chaque fois que vous faites une activité (jogging, marche, fitness, yoga, etc.), vous pouvez commencer et stopper le chrono disponible dans l'application et enregistrer vos minutes de mouvement pour votre compte et pour le compte de votre commune.

Il vous suffira de vous inscrire et de choisir la commune avec laquelle vous voulez participer.

Les activités peuvent être faites individuellement ou en famille. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet [www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch).

Nous vous souhaitons de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action.

Société de Développement de La Neuveville

### Assemblée générale annuelle

Lundi 18 mai 2026 à 19 heures  
au 1<sup>er</sup> étage du restaurant du Marché  
à La Neuveville

#### Ordre du jour:

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juin 2025
3. Rapport du président
4. Comptes 2025
  - rapport du caissier
  - rapport des vérificateurs
  - approbation des comptes par l'assemblée
5. Programme d'activités
6. Budget 2026 et cotisation annuelle
7. Démissions et élections au comité
8. Admissions des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous confirmer votre présence en indiquant le nombre de personnes, avant le 10 mai 2026, soit par mail [marion.sanger@gmail.com](mailto:marion.sanger@gmail.com) ou soit par tél. 032 338 19 25 (répondeur).



Commune Bourgeoise de Prêles

### Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 20 mars 2026

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo - RSB 170.111)

Lors de sa séance du 27 avril 2026, le Conseil bourgeois a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 20 mars 2026.

Prêles, le 27 avril 2026

Au nom de la Commune bourgeoise de Prêles  
Le secrétariat

Aux ayants droit

#### Convocation

à l'assemblée ordinaire  
du dimanche 31 mai 2026 à 10h  
au bâtiment administratif bourgeois  
(Chemin du Stand 3)

#### Ordre du jour

1. Comptes 2025
2. Demandes d'admission au droit de bourgeoisie
  - a. Présentation du candidat
  - b. Proposition du Conseil
  - c. Décision de préavis
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

Prêles, le 1<sup>er</sup> mai 2026

## Le passé disparu par Charles Ballif



La Neuveville, 1936, Rénovation des façades de la rue du Marché (collection Charles Ballif)

### Association des Commerçants et Entrepreneurs de La Neuveville

## Aux commerçants et entrepreneurs de La Neuveville

Pour donner suite à notre réunion à la commune et afin d'aider les commerçants et entrepreneurs locaux. Nous avons décidé de créer une association pour être plus fort ensemble, être entendus auprès de la commune et auprès des habitants de La Neuveville et alentours, pour développer nos activités et nos besoins journaliers.

Et c'est pour cela que nous vous convions à la prochaine assemblée générale pour la création de notre association. Nous vous infor-

mons que les documents et statuts à l'ordre du jour seront présentés lors de cette réunion ainsi que la nomination du comité par vote à main levée.

Cette réunion aura lieu le 18 mai à 19h30 à la cour de Berne, Rue du Port 14 à La Neuveville

Nous remercions tous les commerçants et entrepreneurs intéressés par leur présence à cette assemblée générale et de bien vouloir nous confirmer votre participation par retour de mail au plus tard le 08.05.2026. Votre impli-

cation est essentielle au bon fonctionnement de notre association.

Au plaisir de vous retrouver prochainement et n'hésitez pas à en parler autour de vous pour faire grandir notre réseau.

Bien cordialement,

Le pré-comité de l'association des commerçants et entrepreneurs de La Neuveville

#### Contact et inscriptions:

[associationdescommercantsdelan@gmail.com](mailto:associationdescommercantsdelan@gmail.com)

## PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 3 mai

13h30, maison de paroisse, spectacle et atelier de magie avec Black Eduardo, 35 min. de spectacle, 1h15 atelier dès 8 ans, CHF 40.- par personne, inscription christian.borle@connexion3d.ch  
17h00, Blanche-Eglise, «Musique et texte» texte poétique de Black Eduardo et improvisation à l'orgue de Jean-Luc Thellin.

#### Mercredi 6 mai

10h, salle Schwander, groupe de prière  
12h, maison de paroisse, rencontre KT cycle 2

#### Jeudi 7 mai

19h30, Café-Théâtre de la Tour de Rive, conférence interactive autour du foot et de l'engagement humain avec Nicolas Munier.

#### Dimanche 10 mai

10h, Blanche-Eglise, culte de la fête des mères célébré par la pasteure Vanessa Lagier, avec la participation du Chœur de Lignières.  
17h, Café-théâtre de la Tour de Rive, spectacle «l'arbre à nuages», un musicocte poétique avec la conteuse Emilia Catalfamo et le trio «les Baladeuses».

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 3. Mai

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst «Gastfreundliche Kirche», mit Pfrn. Corinne Kurz, Miriam Vaucher (Klavier) und Nathalie Hellmann als Gastgeberin (Kaffee und etwas zum Zmorge).

#### Pikettdienst

1. bis 31. Mai: Pfrn. Corinne Kurz (079 289 85 61)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 3 mai 2026, 10h,  
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 10 mai 2026, 10h,  
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 17 mai 2026, 10h,  
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 24 mai 2026, 10h,  
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 31 mai 2026, 10h,  
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

#### Messes et événements particuliers

Jeudi 14 mai, Jeudi de l'Ascension, 10h, Messe de première communion,  
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

#### Repas multiculturel:

Un grand merci pour votre participation nombreuse, cette première édition a été un beau succès!

#### Loto pour les aînés

Vendredi 1 mai, 14h00, Maison de paroisse de Diesse. Un moment convivial avec de jolis lots.

#### Dimanche 3 mai

Culte à La Blanche Eglise, La Neuchâtel, 17h00

#### Conférence avec Nicolas Munier

Jeudi 7 mai, 19h30, Café Théâtre de La Neuveville, conférence interactive autour du foot et de l'engagement humanitaire avec Nicolas Munier, entrée libre collecte

#### Dimanche 10 mai

Culte de la Fête des Mères, 10h00, église de Diesse, avec les enfants du caté, service de voiture, voir ci-dessous

#### Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

#### Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 3 mai

Nouvel événement: temps de méditation poétique et musicale avec l'artiste et poète Blake Edouardo et Jean-Luc Thellin, organiste. Un moment d'échange entre textes et musique. 17h, Blanche Église, La Neuveville.

#### Vendredi 8 mai

Karao culte au Temple de Nods, 19h. Moment de partage et de méditation en chansons. Collation.

#### Mardi 5 mai

Lecture biblique à la maison de paroisse, 9h.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,  
lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

IMPRIMERIE DU  
**COURRIER**  
DEPUIS 1866

**Impressum**

Imprimerie du Courrier S.A.  
Rue des Fossés 12 - CP - 2520 La Neuveville  
[contact@imprimerieducourrier.ch](mailto:contact@imprimerieducourrier.ch)  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch) / 032 751 21 79

**Direction:** Manuela Belmonte  
**Publicité:** [pub@imprimerieducourrier.ch](mailto:pub@imprimerieducourrier.ch)  
**Rédaction:** Céline Latscha  
[redaction@imprimerieducourrier.ch](mailto:redaction@imprimerieducourrier.ch)  
**Mise en page:** William Dutoit

**Annonces:**  
noir-blanc, 0.80ct mm + TVA 8,1%  
couleur Fr. 1.10 mm + TVA 8,1%

**Tirage:** 4000 exemplaires  
**Parution:** tous les vendredis

**Horaire des bureaux**  
Lundi à jeudi: 7h45 - 11h45 | 13h30 - 16h30  
Vendredi: 7h45 - 11h45 | Fermé

**Boucllement du journal**  
Annonces/Rédactionnel: Mardi à 12h  
Feuille d'Avis Officiels: Mercredi à 12h

## Adresses utiles I 9

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h du 25 avril au 25 octobre 2026

#### Expositions temporaires:

*Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs*

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Nouvelle exposition: *Sammeln* | collectionner  
Vernissage: samedi 2 mai, 16h

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h  
[www.rebbaumuseum.ch/fr](http://www.rebbaumuseum.ch/fr) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du Plateau: [www.plateau-vivant.ch](http://www.plateau-vivant.ch)

## Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



Paralyse



Troubles de la vue



Troubles de la parole

144

Numéro d'urgence

[www.attaquocerebrale.ch](http://www.attaquocerebrale.ch)



Fondation Suisse de Cardiologie

Téléphone 031 388 80 80  
CP dans 10-65-9

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier